

*Ecole St Vincent Septembre 2024/2025*

*6 place St Exupéry*

*44980 STE LUCE / LOIRE*

# Information sur les ASSURANCES scolaires

***Attention IMPORTANT***

Nous avons souscrit auprès de notre assureur, La Mutuelle St Christophe, une adhésion globale pour tous nos élèves. Cette **assurance individuelle « accidents »** couvre votre enfant TOUTE L’ANNEE…. Y compris les périodes de vacances.

Les prestations et couvertures sont précisées dans le document ci-joint sur le site de l’école [www.ecolesaintvincent.fr](http://www.ecolesaintvincent.fr) « documents à visualiser »

***Vous n’avez donc plus à souscrire ce type de contrat auprès de votre assureur.***

En cas de besoin, un espace dédié aux parents est en accès libre sur le site internet de Saint-Christophe assurances [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) via la rubrique informations pratiques. Vous pouvez à tout moment :

**Télécharger et imprimer une attestation d’assurance scolaire,**

**Prendre connaissance des informations contractuelles.**

Pour couvrir les risques d’accidents de vos enfants, il existe *2 types d’Assurances :*

**1) L’INDIVIDUELLE « ACCIDENTS »**

**qui fonctionne quand VOTRE ENFANT est VICTIME d’un accident qu’il se cause seul ... ou bien en chutant au cours d’un jeu sur la cour de récréation….**

Très utile notamment pour les enfants porteurs de lunettes et les activités sportives comme la piscine.

**2) La RESPONSABILITE CIVILE de la FAMILLE**

**qui fonctionne quand VOTRE ENFANT est RESPONSABLE d’un ACCIDENT** et qu’il BLESSE une AUTRE PERSONNE ou qu’il CAUSE DES DEGATS MATERIELS à autrui.

L’école ne propose pas ce type d’assurance.

Le Chef d’Etablissement